

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Vassilis Venizelos et consorts - Pour une presse romande variée et vivante !

Rappel de l'intervention parlementaire

L'annonce faite le 23 janvier 2017 par le groupe Ringier de l'arrêt de la publication du magazine L'Hebdo dès le 2 février vient s'ajouter à une longue liste de mauvaises nouvelles pour la presse romande, qui voit depuis des années des titres et des emplois disparaître.

Le poids de grands groupes éditoriaux sur les principaux titres romands et la situation de quasi duopole qui en résulte pose la question de la diversité des opinions et des médias. Or, une presse variée et vivante, suscitant le débat d'idées et se faisant le vecteur de positions contradictoires, est un outil indispensable à tout système démocratique.

« Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour préserver et promouvoir l'implantation dans notre canton et en Suisse romande d'éditeurs de médias de qualité se faisant écho d'un large spectre d'opinions et d'idées. »

Réponse du Conseil d'Etat

Depuis plusieurs années, la presse évolue dans un contexte contraignant entre mutation numérique et crise des revenus publicitaires. Les conséquences sont une concentration du marché, ainsi qu'une centralisation de la production des contenus journalistiques et la réorganisation de la production prioritairement en ligne. La fermeture de l'Hebdo (février 2017) et la disparition de l'édition papier du quotidien Le Matin (juillet 2018) en sont les exemples les plus marquants.

La faillite de Publicitas au printemps 2018 est venue s'ajouter aux problèmes existants. Le redéploiement de la publicité sur les plateformes numériques s'est effectué au détriment des titres locaux et régionaux indépendants des principaux groupes nationaux. Ce sont surtout les titres indépendants qui rencontrent de sérieuses difficultés à court terme. S'ajoute à cette situation la place toujours plus importante occupée par les GAFAM (Google, Facebook, etc.) qui drainent la majeure partie des revenus publicitaires numériques.

Cette succession de difficultés rencontrées par la presse a incité le Conseil d'Etat à soumettre au Grand Conseil un plan d'actions en faveur de la diversité des médias vaudois évalué à 6,2 millions de francs sur cinq ans. L'annonce a été faite le 16 janvier 2020.

Depuis, la pandémie de COVID-19 a passablement aggravé une situation déjà préoccupante pour le secteur de la presse écrite en Suisse romande. À cela est venu récemment s'ajouter la hausse du prix du papier.

Ainsi, le 9 mars 2021, le Grand Conseil a adopté le Décret instituant les mesures de soutien à la diversité des médias. Ce dernier est entré en vigueur le 1er juin 2021. Le plan d'aide à la diversité des médias se compose de plusieurs volets de mesures de soutien visant à couvrir les différents domaines du secteur médiatique. Ils sont détaillés dans l'EMPD qui accompagnait le décret du 9 mars 2021 et qui répondait au postulat Valérie Induni et consorts – Pour un vrai soutien à la presse et aux médias (17_POS_238), auquel le Conseil d'Etat se permet de renvoyer.

Par ces mesures, le Canton de Vaud réaffirme son fort attachement à la diversité des médias locaux et régionaux. Il soutient ainsi la production d'informations de proximité ainsi que leur circulation. Tout comme il l'a exprimé lors des annonces récentes de suppression de postes dans différents médias, le Conseil d'Etat est convaincu qu'une couverture journalistique indépendante et professionnelle de l'actualité locale et cantonale constitue l'un des piliers nécessaires à la formation d'opinion en vue d'une participation au débat démocratique. À court terme, une plateforme numérique destinée à sensibiliser plus activement les jeunes sera ainsi lancée.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 février 2024.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz